



DELIBERATION

de la Commission Administrative

concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION
dressé par M. DELBOUR, Comptable du Trésor

Envoyé en préfecture le 24/03/2021

Reçu en préfecture le 24/03/2021

Affiché le

SLOW

ID: 059-265900902-20210317-21_2_3-DE

L'an 2021, le 17 mars 2021, la commission administrative ⁽¹⁾ dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, sous la présidence de M. DELEBARRE, - Président

Nombre de Membres ⁽²⁾ en exercice : 17

Date de convocation du Conseil d'Administration : 12 mars 2021 ⁽¹⁾

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Mmes Anne-Catherine DERVILLE, Audrey DASSONNEVILLE, Marie DUCATTEAU, M. Bernard CAUDAL, Mmes Danièle DELBECQUE, Marie-Paule LEPERS, Laura NAESSENS, Micheline DEPOORTERE, M. Bernard POTTIER, Mme Servane ORTILLE, Mmes Caroline BRUNET, Dorothée DEFORCHE, MM. Benoît GADEYNE, Michel RENARD

Excusé (ayant donné pouvoir) : M. André HIBON (à Mme Danièle DELBECQUE)

Excusé : M. Guy VANDERBEKEN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

La commission administrative ⁽¹⁾ :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

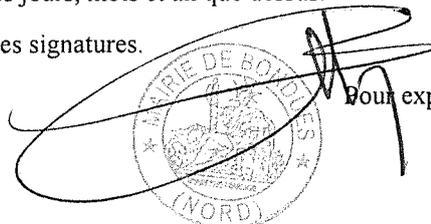
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ⁽³⁾
- ~~Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger ⁽³⁾ :~~

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour expédition conforme :



Présents :	15
Pouvoirs :	1
Votants :	16
Abstention :	1 (L. Naessens)
Exprimés :	15
Pour :	15

(1) Conseil municipal, comité ou commission administrative

(2) Conseillers municipaux ou membres

(3) Rayer la mention inutile